

Charte de Qualité Pension Canin

L'ADAEDAC a pour objet de promouvoir les éleveurs et pensions de Chien, Chat et de Nac sur le département de la Réunion et de défendre leurs intérêts professionnels. Dans ce cadre, elle entend une attitude éthique et responsable de la part de ses adhérents, tant envers les animaux élevés qu'envers les clients.

La charte de qualité de l'ADAEDAC regroupe des éleveurs et pensions responsables qui s'engagent au-delà des exigences légales. Lors de l'adhésion à l'association, l'éleveur ou dirigeant de pension signataire s'engage à respecter la charte de qualité dans sa totalité. Seul les éleveurs et les pensions acceptant de signer la charte de qualité seront recommandés.

Les structures:

- Avoir des bords de minimum 5m² pour chien de taille moyenne et 10m² pour grand chien (70cm au garrot) sur 2m de haut (avec possibilité d'en mettre 2 s'ils appartiennent au même client),
- Avoir une pièce pour recevoir la clientèle,
- Avoir une cour de détente par tranche de 10 chiens (exemple: 20 chiens = 2 cours),
- Avoir une pièce pour stoker les croquettes
- Avoir un sas de sécurité entre les box et cours de détente,
- Gamelle d'eau à disposition même en cours de détente,

Les locaux:

- Les locaux doivent être propre et bien aérer,
- Les chiens doivent avoir un abri de la pluie et du soleil,
- Gamelle d'eau à disposition,
- Une cour de détente,
- Une pièce ou endroit couvert, doit être mise à disposition pour recevoir les chiens,

Les obligations dû à la pension:

- Être détenteur de l'ACACED à jour,
- Avoir un Siret en lien avec la pension,
- Être à jour de sa cotisation ADAEDAC974,
- Désigner le responsable de la pension,
- Faire une fiche de renseignement du client « Entrée/Sortie », nourriture, téléphone du propriétaire de l'animal en cas d'urgences,
- Laisser la possibilité au client d'apporter la nourriture de son chien,
- Avoir une assurance « responsabilité civil » en cas de fugue ou accident,
- Faire visiter les installations au futur personne qui souhaite laisser leur chien en pension,

A savoir:

En cas de problème, exemple: morsure, ce ne sera pas le propriétaire le responsable, mais le détenteur. Donc le responsable de la pension canine.

La validation de la charte de qualité pour pension canine, n'est pas la même que la charte pension féline. En cas de changement d'adresse, il faudra refaire une demande.

Signature de la Charte:

Je soussigné, Madame, Monsieur

(1):

demeurant:

Téléphone fixe: Portable:

Émail:

Numéro de Siret:

Déclare:

* Avoir pris connaissance de la charte de qualité pension canine Adaedac, je l'accepte sans réserve et m'engage à la respecter.

* Accepter la diffusion par l'association des informations transmises pour la création d'un répertoire de pension canine.

* Accepte la visite des deux personnes de l'Adaedac pour vérifier que la pension respecte la charte de qualité, (ce n'est pas un contrôle mais une simple visite).

* M'engage à respecter les engagements souscrits et me conformer aux recommandations de la charte de qualité.


* M'engage à informer l'Adaedac de toutes modifications de mon activité ou situations (exemple: cession d'activité).

* Prendre acte que le non respect des engagements pris, entrainera mon exclusion de l'Adaedac sans remboursement de sa part.

* Atteste sur l'honneur la véracité des informations transmises.

Fait à:, le:

Signature (précédé du Nom et Prénom ainsi que la mention " lu et approuvé")



Adaedac
974